

RÉDUISONS LES POLLUANTS DE L'AIR ET DU CLIMAT !

ATMO France est la fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire français.

Les AASQA sont des structures très originales puisque leur gouvernance associe l'Etat, les collectivités, les émetteurs ainsi que des associations de protection de la santé et de l'environnement. Leur champ d'intervention couvre un large panel de polluants réglementés (ozone, particules, oxydes d'azote et de soufre, benzène, etc.) étendu aux gaz à effet de serre et aux enjeux émergents (odeurs, pollens, pesticides, air intérieur, etc.). La loi confie aux AASQA la surveillance et la prévision de la qualité de l'air et de l'atmosphère (mesurer/inventorier/modéliser), l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs au quotidien et en cas d'épisodes de pollution. Lieux uniques de concertation, ces observatoires de l'air sont de véritables outils d'aide à la décision pour accompagner les décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition. Elles aident ainsi à concevoir des territoires respirables, sobres en énergies et émissions de gaz à effet de serre, et participent à l'amélioration des connaissances.

L'air, un enjeu mondial de santé publique

La pollution de l'air est la première cause de mortalité environnementale avec à l'échelle mondiale près de 3,7 millions de décès anticipés chaque année. C'est également la 1^{ère} préoccupation environnementale des habitants des grandes villes, soit plus de 50% de l'humanité. Dans les villes les plus polluées d'Europe, près de 2 ans d'espérance de vie pourrait être gagnés pour les personnes de plus de 30 ans si les préconisations de l'OMS étaient respectées.

A l'échelle nationale, des millions de Français vivent dans des zones impactées par des dépassements de normes pour la protection de la santé humaine. Le coût sanitaire est évalué à 400 à 500€ par habitant. La France est à ce titre visée par un contentieux européen pour non-respect des valeurs limites relatives aux particules PM₁₀.

La France n'est pas un cas isolé (*de nombreux Etats membres de l'UE font actuellement l'objet de procédures d'infraction liées à la pollution de l'air pour les PM₁₀*) A l'échelle européenne, plus de 80% de la population est exposée à des niveaux de particules supérieurs aux valeurs cibles préconisées par l'OMS.

Il faut aussi rappeler qu'il existe d'importantes disparités en termes d'exposition de la population. La pollution de l'air est plus forte près des grands axes routiers et dans des secteurs particulièrement exposés, notamment à des facteurs industriels. Or les logements situés dans ces zones sont principalement des logements moins coûteux. Ce qui signifie que les inégalités environnementales viennent aussi renforcer les inégalités sociales.

Le réchauffement climatique, en modifiant les équilibres existants accentue certains phénomènes. Ainsi les canicules plus fréquentes au sud de l'Europe intensifient le risque d'apparition d'ozone, irritant respiratoire et oculaire. De même les transformations sur la biodiversité favorisent l'extension d'espèces invasives comme l'ambrosie fortement allergisantes sur les populations européennes.

Polluants de l'air et du climat : des enjeux croisés, des leviers communs... mais aussi des antagonismes

Les émissions de polluants de l'air et de gaz à effet de serre sont étroitement liées aux déplacements motorisés et aux secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole. La plupart des activités émettrices de pollution est associée à une consommation d'énergie. Lutter contre les polluants de l'air et du climat aboutit généralement à un co-bénéfice car les sources d'émissions et les leviers d'action sont souvent similaires.

Toutefois, certains leviers d'action mis en avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre peuvent impacter négativement la qualité de l'air extérieur et intérieur s'ils ne font pas l'objet de dispositions particulières. Par exemple, en matière :

- **D'urbanisme** : Si la densification en cours des villes limite les besoins en déplacement et en consommation d'énergie dans les bâtiments, elle peut générer des zones soumises à des niveaux importants de pollution. Cette densification doit s'accompagner d'une attention pour les populations, en particulier les plus fragiles à travers des prescriptions dans les outils de planification comme, pour la France, les schémas de cohérence territoriaux, les plans locaux de l'urbanisme ou encore les règlements de zones d'aménagement concerté.
- **Dans les bâtiments** : Si l'isolation des bâtiments permet de limiter très fortement les consommations énergétiques, une attention particulière doit être portée sur la qualité de l'air intérieur dans ces bâtiments.

- **Mobilité** : Les véhicules diesels émettent moins de CO₂/km mais sont plus fortement émetteurs de particules et d'oxydes d'azote, surtout les plus anciens, que les véhicules à essence.
- **Énergie** : La combustion de bois et la biomasse sont des modes d'énergie renouvelable préconisés dans la lutte contre le changement climatique car ils permettent de diminuer les émissions de CO₂ tout en évitant de recourir aux énergies fossiles. Mais, ces combustions s'accompagnent de rejets de polluants de l'air (particules, HAP, NO_x, COV, ...) plus ou moins importants selon les installations de chauffage au bois ou l'origine de la biomasse. Ainsi, renforcer le renouvellement du parc au niveau des installations individuelles permet de réduire les émissions polluantes.

Les polluants de l'air, dangereux pour la santé, appellent des actions rapides et localisées, particulièrement dans les villes.

Dans le cas des poussières noires, le forçage climatique induit par ce polluant à court terme milite dans le sens d'une priorisation des politiques pour une restriction rapide.

De manière générale, les polluants ayant à la fois un effet sur la santé et sur les gaz à effet de serre doivent être visés en priorité dans les efforts économiques.

Des outils de planification au service d'une approche transversale air-climat-énergie-santé

ATMO France défend depuis longue date une approche transversale air/climat/énergie intégrant le volet sanitaire dans l'élaboration des outils législatifs mis en œuvre à l'échelle territoriale.

Au regard des synergies et des effets contre-productifs possibles, une approche intégrée permet d'assurer la cohérence des actions menées pour traiter les problèmes de pollution atmosphérique et climatique. En pratique, cela signifie que les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de déplacements, etc. doivent tenir compte de façon conjointe des enjeux liés à l'air, au climat et à l'énergie. Il s'agit d'établir des diagnostics partagés nécessaires à l'élaboration d'actions concertées.

En France, c'est au travers d'outils de planification tels que les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), Schémas Régionaux Air-Climat-Energie (SRCAE), Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU) etc. que se dessinent les territoires de demain.

COP 21 : n'oublions pas l'air et la santé !

Alors que la France accueillera la Conférence des parties sur le climat en décembre prochain, ATMO France le réseau des AASQA souhaite que la pollution de l'air ne soit pas oubliée dans ces débats.

Elle souligne que les enjeux sanitaires et environnementaux de la pollution de l'air font de cette problématique un facteur de mobilisation et de sensibilisation très fort.

ATMO France appelle ainsi les responsables des métropoles mondiales et les autorités locales à intégrer la thématique « Qualité de l'air » dans les travaux de la COP21, par exemple dans l'agenda des solutions en cours de rédaction et qui sera annexé aux accords des états sur le climat.

Principaux messages :

- **L'air : un enjeu de santé publique à l'échelle mondiale**
- **Polluants de l'air, polluants du climat : des synergies mais gare aux antagonismes**
- **Une approche transversale air/climat/énergie/santé pour la cohérence des actions**
- **Les polluants de l'air, dangereux pour la santé, appellent des actions rapides et localisées, particulièrement dans les villes**
- **COP 21 : l'air et la santé, facteurs de mobilisation immédiate**

Contact :

Fédération **ATMO** France

7 rue Crillon - 75004 Paris

01.44.54.00.86

www.atmo-france.org



Air



Climat



Énergie



Santé

